



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-107031>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-107031**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : OPH Plaine Commune Habitat

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : ACCORD-CADRE DE SERVICES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE REALISATION DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE SENSIBILISATION DES MENAGES A LA LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT SUR LE PATRIMOINE DE PCH

Description : Le présent accord-cadre réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, telles que définies à l'article L.2113-13 du code de la commande publique et à l'article L5132-4 du code du travail, a pour objet l'insertion des publics cibles par la réalisation de prestations d'accompagnement social des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat. Le présent accord-cadre est alloti, il est décomposé en deux lots au total, définis ci-dessous : Lot 1 : Réalisation de prestations d'accompagnement social et de sensibilisation des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur les sites gérés par les agences Nord et Nord-Est de Plaine Commune Habitat. Lot 2 : Réalisation de prestations d'accompagnement social et de sensibilisation des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur les sites gérés par les agences Sud et Est de Plaine Commune Habitat. L'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de 30 000Euros HT pour chacun des lots. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes est fixé respectivement à 80 000 Euros HT pour chacun des lots. Les prix applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots, appliqués aux quantités réellement exécutées. Les lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre ne sont pas décomposés en tranches. Aucune variante obligatoire n'est imposée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre. Aucune variante libre n'est autorisée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord cadre. Chaque lot du présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter du 1er décembre 2025 ou, si la notification est postérieure à

cette date, à compter de la date de notification. Ils feront l'objet de reconductions tacites annuelles, dans la limite de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans. Cependant, il peut être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le cahier des clauses particulières (CCP) et les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) relatifs à chacun des lots, détaillent les prestations traitées par émissions de bons de commande. La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée spécifique, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat (« PCH ») pris en application de la délibération N°SGB 2024-05-07 du 28 mai 2024. En application des articles L.2113-13 et R2123-3° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Identifiant de la procédure : bffe3959-11ff-47e8-8995-bce27b09cc3d

Identifiant interne : 25INSERTPUNAISESEDELIT

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : En application des articles L.2113-13 et R2123-3° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75231240 Services de réinsertion

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90670000 Services de désinfection et désinfestation en milieu rural ou urbain

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 5 bis rue Danielle Casanova

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires : Les locaux se trouvent sur le patrimoine immobilier géré par Plaine Commune Habitat, situé dans le département de Seine-Saint-Denis.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : REALISATION DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE SENSIBILISATION DES MENAGES A LA LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT SUR LES SITES GERES PAR LES AGENCES NORD ET NORD-EST

Description : Le présent accord-cadre réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, telles que définies à l'article L.2113-13 du code de la commande publique et à l'article L5132-4 du code du travail, a pour objet l'insertion des publics cibles par la réalisation de prestations d'accompagnement social des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat. Le lot concerne la réalisation de prestations d'accompagnement social et de sensibilisation des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur les sites gérés par les agences Nord et Nord-Est de Plaine Commune Habitat. L'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de 30 000Euros HT pour chacun des lots. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes est fixé respectivement à 80 000 Euros HT pour chacun des lots. Les prix applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots, appliqués aux quantités réellement exécutées. Les lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre ne sont pas décomposés en tranches. Aucune variante obligatoire n'est imposée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre. Aucune variante libre n'est autorisée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord cadre. Chaque lot du présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter du 1^{er} décembre 2025 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification. Ils feront l'objet de reconductions tacites annuelles, dans la limite de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans. Cependant, il peut être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le cahier des clauses particulières (CCP) et les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) relatifs à chacun des lots, détaillent les prestations traitées par émissions de bons de commande. La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée spécifique, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat (« PCH ») pris en application de la délibération N°SGB 2024-05-07 du 28 mai 2024. En application des articles L.2113-13 et R2123-3° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Identifiant interne : 25INSERTPUNAISESEDELIT1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75231240 Services de réinsertion

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90670000 Services de désinfection et désinfestation en milieu rural ou urbain

Options :

Description des options : Chaque lot du présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter du 1^{er} décembre 2025 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification. Ils feront l'objet de reconductions tacites annuelles, dans la limite de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans. Cependant, il peut être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en

cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction d'un des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire. Le titulaire de l'accord-cadre ne pourra refuser sa reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 5 bis rue Danielle Casanova

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 1 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Montreuil

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : REALISATION DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE SENSIBILISATION DES MENAGES A LA LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT SUR LES SITES GERES PAR LES AGENCES SUD ET EST

Description : Le présent accord-cadre réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, telles que définies à l'article L.2113-13 du code de la commande publique et à l'article L5132-4 du code du travail, a pour objet l'insertion des publics cibles par la réalisation de prestations d'accompagnement social des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat. Le lot 2 concerne la réalisation de prestations d'accompagnement social et de sensibilisation des ménages à la lutte contre les punaises de lit sur les sites gérés par les agences Sud et Est de Plaine Commune Habitat. L'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de 30 000Euros HT pour chacun des lots. Ces montants sont purement indicatifs, en aucun cas IOPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes annuelles à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes est fixé respectivement à 80 000 Euros HT pour chacun des lots. Les prix applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots, appliqués aux quantités réellement exécutées. Les lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre ne sont pas décomposés en tranches. Aucune variante obligatoire n'est imposée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre. Aucune variante libre n'est autorisée au titre des lots N°1 et N°2 du présent accord cadre. Chaque lot du présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter du 1^{er} décembre 2025 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification. Ils feront l'objet de reconductions tacites annuelles, dans la limite de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans. Cependant, il peut être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le cahier des clauses particulières (CCP) et les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) relatifs à chacun des lots, détaillent les prestations traitées par émissions de bons de commande. La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée spécifique, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat (« PCH ») pris en application de la délibération N°SGB 2024-05-07 du 28 mai 2024. En application des articles L.2113-13 et R2123-3° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Identifiant interne : 25INSERTPUNAISESDELIT2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75231240 Services de réinsertion

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90670000 Services de désinfection et désinfestation en milieu rural ou urbain

Options :

Description des options : Chaque lot du présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter du 1^{er} décembre 2025 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification. Ils feront l'objet de reconductions tacites annuelles, dans la limite de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans. Cependant, il peut être mis fin à chacun

des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'acheteur, qui informera le titulaire de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction d'un des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire. Le titulaire de l'accord-cadre ne pourra refuser sa reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 5 bis rue Danielle Casanova

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 1 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : OPH Plaine Commune Habitat

Numéro d'enregistrement : 48274107100021

Adresse postale : 5 bis rue Danielle Casanova

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : directioncommandepubliqueetjuridique@plainecommunehabitat.fr

Téléphone : 01 48 13 93 33

Profil de l'acheteur : <https://www.maximilien.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Adresse postale : RUE CATHERINE PUIG

Ville : MONTREUIL

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tamontreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b3226f33-16f3-4d43-9ff7-37d7427010b3 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 26/09/2025 à 11:16

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

